

Tarifs applicables au 1 Janvier 2019

## TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 2500 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 40 000 du prix de vente.

7000 euros, entre 40 001 et 100 000 euros euros

6,5 % TTC du prix de vente à partir de 100 001

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.**

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : 100 euros TTC**

● **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : 9 euros le m2**

Honoraires à la charge du bailleur

● **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) : 3 euros le m2**

Honoraires à la charge du bailleur